

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Andréa Rock-Gagnon](#)

<https://www.cadre21.org/membres/68b45754d29ace69d382b4cf>

Date d'obtention : 2024-10-07 15:28:01

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que c'est un protocole efficace pour rendre les interventions uniformes dans tous les cas. Il faut suivre les étapes de la trousse pour suivre les procédures légales du protocole SEXTO. Il ne faut en aucun cas chercher à voir les photos ou les vidéos dans les cas de sextage. Que nos interventions servent à préserver la dignité de chaque élève. Que si nous sommes en présence d'un acte malveillant il ne faut pas questionner l'instigateur et saisir immédiatement son cellulaire et par la suite appeler la police. Si un parent nous aborde pour un cas de sextage en dehors de l'école, il faut immédiatement le référer au service de police pour une prise en charge.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais être en mesure de savoir quoi faire dans un cas de SEXTAGE. Par la suite, la trousse va aider à uniformiser mes interventions en suivant chaque étapes.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

De ne jamais chercher à voir leur photo ou leur vidéo qui montre un élève pas habillé. Jamais!